



PREFET DE L'ESSONNE

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN
TITRE DE SÉJOUR**

Jeunes majeur : Étrangers entré en France avant l'âge de 13 ans

(valable pour toutes les nationalités hors Algériens)

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Justificatif de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans** : inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs.
- Justificatif de résidence en France d'un ou des parents** depuis que l'enfant a eu 13 ans : tout justificatif probant (1 par semestre).
- Document de séjour de l'un des parents à Mayotte** depuis que l'enfant a eu 13 ans.

EN CAS DE RENOUELEMENT

- Justificatif de séjour régulier** : Carte de séjour en cours de validité